

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/057

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 26 – PRESENTS : 20

SÉANCE EN DATE DU 15 JUIN 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

**POINT 7 : COMPTE-RENDU ANNUEL 2020 D'EXPLOITATION DU RESEAU CABLE
DE LA VILLE DE SARRALBE PAR SFR**

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de M. le maire,
Sur proposition de la Commission d'administration générale et des finances

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'adopter le compte rendu annuel d'exploitation du réseau câblé de « vidéocommunication » par la société SFR au titre de l'année 2020,
- de prendre acte que le nombre d'abonnés individuels comptabilisé en 2020 n'est plus que de 87 alors qu'il était de 137 en 2018.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 17 juin 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 17 juin 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDIOT